

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers :

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 8 avril, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, Mme PINET Monique, M. CHEYTION Antony, Mme ROURE Marie-Christine, M. CUMIN Gérard, Mme CHANEAC Brigitte, M. SERRE Denis, Mme GRATESOL Nicole, M. CROS Pierre, Mme ARNAUD Karine, Mme LABAUNE Sophie, M. MARION Jean François, Mme AUBERT Yolande, Mme SECCO Brigitte, M. BOUCHARDON Thierry.

Procurations :

Mme HORNEGG Johanna à Mme CHANEAC Brigitte
M. PERRIN Roger à M. CHEYTION Antony
M. RICHARD Frédéric à Dr CHABAL Jacques
Mme PLANTIER Honorine à Mme ROURE Marie-Christine
M. CLAVEL Christophe à M. CUMIN Gérard
M. SANIEL Jean-Paul à M. SERRE Denis
Mme BOS Elise à Mme PINET Monique

Absente excusée :

Mme FONTANEL Sophie

Secrétaire de séance : Mme AUBERT Yolande

Délibération N° 018 – 2024

Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes / Construction d'un Boulodrome

Monsieur le Maire rappelle que la Municipalité a décidé de construire un boulodrome, répondant aux besoins des administrés pour la pratique de la pétanque, prêt à accueillir une école de pétanqueurs.

Monsieur le Maire précise qu'un dossier de demande de subvention sera transmis à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du dispositif « *Aménager mon territoire, investir dans ma collectivité, ma commune ou mon EPCI* ».

Cette opération est prévue au budget primitif 2024, en investissement au compte 2313, opération 283, pour un montant prévisionnel de **450 000€** (Maîtrise d'œuvre et Travaux).

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-joint et sollicite une subvention la plus élevée possible, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour,

- **SOLLICITE** une subvention la plus élevée possible auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier et toutes pièces s'y rapportant.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel proposé.
- **S'ENGAGE** à prendre en charge le solde de dépenses afférentes à cette construction sur le budget communal.
- **DECIDE D'IMPUTER** les recettes sur le budget principal de la Commune.

Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

PJ : Plan de financement prévisionnel.

Affiché en Mairie le 17 avril 2024

Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône

Pour contrôle de légalité le 17 avril 2024.



Dispositif « Aménager mon territoire, investir dans ma collectivité, ma commune ou mon E.P.C.I. »

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Construction d'un boulodrome	290 000.00 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	50%	145 000.00€
		Autofinancement de la commune	50%	145 000.00€
Maîtrise d'œuvre et bureaux de contrôle, CSPS...	42 000.00 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	50%	21 000.00€
		Autofinancement de la commune	50%	21 000 00€
TOTAL	332 000.00€	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	50%	166 000.00€
		Autofinancement de la commune	50%	166 000.00€

Fait à LE CHEYLARD, le 15 avril 2024
Dr. Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

